



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 035-213501620-20260611-2026\_07\_055-DE

REUNION DU 11 JUIN 2026

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 21

votants : 23

représentés : 2

Date de convocation : 4 juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 11 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

**Étaient présents :** M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. PREAUX Damien ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

**Absent :**

**Absents excusés :** Mme BRUMANT Magali ; M. RAULT Pierre-Antoine ;

**Pouvoirs :** Mme BRUMANT Magali donne pouvoir à Mme BONTEMPS Anne-Claire ;

M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;

**Secrétaire de séance :** Mme AUSSANT Angélique.

**2026-07-055 - SOUSCRIPTION A UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE**

**RAPPORTEUR :** S. MOREL

**EXPOSE**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Louvigné-du-Désert souhaite souscrire une ligne de trésorerie.

**PROPOSITION**

**Vu** la proposition de la Caisse d'Épargne annexée à la présente délibération.

Il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 300 000 euros dans les conditions suivantes :

- **Montant :** 300 000 €
- **Durée maximum :** 12 mois à compter de la date d'effet du contrat
- **Index applicable :** taux ESTER (à titre indicatif, l'ESTER est de 1,93 % au 7 mai 2026)
- **Majoration index :** + 0,78 %
- **Base de calcul :** exact/360 jours
- **Process de traitement automatique :**
  - ✓ Tirage : crédit d'office ;
  - ✓ Remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage, remboursement :** pas de montant minimum
- **Frais de dossier :** 500 €
- **Paiement des intérêts :** chaque trimestre par débit d'office
- **Commission de non-utilisation :** 0,10% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen. Périodicité trimestrielle
- **Date limite de signature du contrat :** 1 mois à compter de son édition

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Caisse d'Epargne et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.

## DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


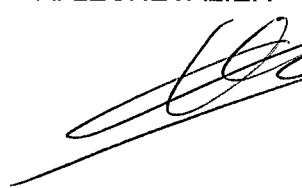
- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 300 000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Caisse d'Epargne ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes dispositions.

Fait et délibéré, le 11 juin 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*